

Comité Syndical du 22 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 16/03/2022.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2022-09
Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET parti avant le vote de la DL2022-06, DL2022-07, DL 2022-08, DL 2022-09, DL2022-10, DL2022-11, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**9 présents**)

Pour les suppléants : M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, M. Patrick YON remplaçait M. J. M. LLORCA (**3 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :

Mme BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**)

Pour les suppléants :

Mme Laurence BENLLOCH remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**2 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20220322-DL2022_09-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N° ordre : 2022-09

OBJET : Tarifs pour la vente de composteurs et l'animation itinérante « ESCAPE GAME »

Monsieur le Président expose que le SMICTOM LGB s'est engagé dans la prévention et la réduction des déchets à la source. Ainsi pour promouvoir et inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et réduire la production de déchets à la source, des composteurs vont être mis à la vente au tarif suivant :

- ✚ Composteur individuel 400 litres : 15 €
- ✚ Composteur bois 800 litres : 100 €

Par ailleurs, Monsieur le Président expose que le SMICTOM LGB a mis en place une animation ESCAPE GAME itinérant sur la thématique de la réduction et de la prévention des déchets.

Cette animation a vocation à sensibiliser les usagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

Compte tenu de la demande de tiers hors territoire, ou d'opérateurs privés sur le territoire afin d'en bénéficier, il convient de fixer les tarifs suivants :

- ✚ Animation « Escape Game » opérateurs privés sur le territoire du SMICTOM LGB : 250 €/jour
- ✚ Animation « Escape Game » hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour

Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1 :** Décide de fixer les tarifs suivants :
 - ✚ Composteur individuel 400 litres : 15 €
 - ✚ Composteur bois 800 litres : 100 €
 - ✚ Animation « Escape Game » opérateurs privés du territoire du SMICTOM : 250 €/jour
 - ✚ Animation « Escape Game » hors territoire du SMICTOM LGB : 500 €/jour
- **Article 2 :** Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 31/03/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI